



I N T R O D U C T I O N

Ce dossier présente les résultats d'une campagne de recherches des sources potentielles de pollution sur le MUTTERBACH ou MODERBACH, rivière de l'Est Mosellan.

Cette campagne s'est déroulée pendant les deux périodes suivantes :

- *Octobre 1989*
- *Septembre 1990.*

Les analyses physico-chimiques ont été réalisées en période d'étiage à l'aide du Matériel MERCK "Aquamerck Lab-Compact" réf. 11157 (principe de la colorimétrie par réactifs).

L'étude sur le terrain, ainsi que la rédaction, ont été réalisées par le Garde-Commissionné du Conseil Supérieur de la Pêche COLLAS Marc.

La recherche des informations auprès des différents services a été assurée par le Garde-Chef LUMET Jean-Claude.

La mise en page, par le Secrétariat de la Fédération de Pêche de la Moselle.

Cette mission entre dans le cadre des prérogatives de la garderie commissionnée du Conseil Supérieur de la Pêche mis à disposition auprès de la Fédération de Pêche de la Moselle.

CHAPITRE I

LE BASSIN VERSANT DU MUTTERBACH

Superficie : 90km²
Population humaine : 9.794 Habitants

En période estivale : 14 à 16.000 habitants

Assainissement : Individuel ou inexistant
4 Communes équipées de station d'épuration

Activités agricoles

Nombre total d'exploitations : 127

Total bovins : 2.763

Activités artisanales ou industrielles :

Aucune industrie faisant l'objet d'une redevance au titre de l'Agence de l'Eau. Résultats

Résultat

Nbre d'équivalent/habitants : 9.794
en période estivale : 14 à 16.000

Nbre d'équivalent habitants selon le nombre de besoins : 3.315

Principe :

Nous considérons que les rejets d'un bovin sont égaux en moyenne aux rejets de quatre personnes.

D'autre part, le chiffre obtenu étant celui d'une pollution potentielle, la pollution réelle est estimée à 30% de ce chiffre, ce qui nous donne 3.315 équivalent habitant.

Nombre total d'équivalent habitant : 13.108
en période estivale : 17 à 19.315

A noter que les ovins et les porcins n'ont pas été pris en compte.

LISTE des COMMUNES SITUEES
SUR LE MUTTERBACH

- FARSCHVILLER

- LOUPERSHOUSE

- PUTTELANGE-aux-LACS
+ Camping en période estivale

- REMERING-les-PUTTELANGE
+ Camping en période estivale

- RICHELING

- HOLVING et environs
Ballering - Hinsing - Diederfing - Hirbach - Bettring
+ camping en période estivale.

PRESENTATION GENERALE DE LA VALLEE

Le MUTTERBACH, situé dans la Région Est du département de la Moselle, coule dans une vallée peu encaissée dont le socle géologique est essentiellement formé de calcaire et marne d'époque jurassique.

Cette rivière est un affluent gauche de l'ALBE qui se jette dans la SARRE.

La confluence MUTTERBACH-ALBE a lieu en amont de RECH (57).

1°/ LA RIVIERE.

Le MUTTERBACH prend sa source à une altitude de 269 mètres pour se jeter dans l'ALBE à une altitude de 212 mètres. Sa longueur est de 20 kms, la pente moyenne de 0,28%. La mise en place d'écluses dans le lit du cours d'eau favorise la constitution de zones profondes. Ces écluses ont pour rôle principal de constituer des soutiens d'étiage.

2°/ LES ACTIVITES HUMAINES

Le MUTTERBACH traverse une région essentiellement agricole. Cette activité est pratiquée de manière extensive en tête de bassin (vergers, élevages laitiers) et s'intensifie dans la partie aval (culture du maïs, du blé...).

Les amendements ainsi que les traitements des récoltes sont donc courants sur ce secteur.

Les concentrations humaines rencontrées sur le parcours de ce cours d'eau entraînent des rejets d'eaux usées ayant pour conséquence une pollution chronique.

En effet, les villages et bourgs suivants deversent directement, ou après traitement, les eaux usées :

- FARSCHVILLER
- LOUPERSHOUSE (ELVILLER)
- PUTTELANGE aux LACS *
- REMERING les PUTTELANGE *
- RICHELING
- HOLVING et environs

* Communes équipées de station d'épuration.

De même, il convient de ne pas oublier les communes de :

- CAPPEL * : 717 habitants
- HOSTE : 517 habitants
- DIFFENBACH-les-PUTTELANGE : (voir fiche PUTTELANGE)
- GRUNDEVILLER * : 504 habitants

qui déversent leurs eaux usées dans certains affluents du MUTTERBACH, contribuant également à la pollution.

Quant aux activités industrielles, celles-ci se limitent à quelques petites entreprises. Il convient en effet d'observer qu'aucune entreprise ne fait l'objet d'une redevance au titre de l'Agence de l'Eau.

* Communes équipées de station d'épuration.

a) LES LOISIRS

Ce cours d'eau est encadré par une série de grands plans d'eau construits avant la deuxième guerre mondiale et qui appartiennent aujourd'hui aux communes :

- Etang de HOSTE-HAUT : 24 hectares
- Etang de HOSTE-BAS : 17 hectares
- Etang de DIEFENBACH : 56 hectares
- Etang de WELSCHOF : 55 hectares
- Etang des MARAIS : 51 hectares
- Etang de HIRBACH : 50 hectares.

Ces plans d'eau constituent d'excellents supports touristiques et la multiplication des résidences secondaires ainsi que l'affluence en période estivale dans les campings en font des zones de loisirs privilégiées. On y pratique la pêche, le nautisme... L'intérêt touristique est donc réel.

Helas, deux de ces campings contribuent de manière importante à la pollution du MUTTERBACH ou affluents (le Rubuchergraben). En effet, seul le camping de REMERING-les-PUTTELANGE est raccordé à une station d'épuration (station d'épuration de REMERING-les-PUTTELANGE).

Tandis que les deux campings suivants :

- Camping de DIEFENBACH (Etang de DIEFENBACH),
 - Camping de HOLVING (Etang des Marais)
- déversent leurs eaux usées sans traitement préalable.

L'impact de ces sites touristiques est d'autant plus important qu'ils contribuent à augmenter de manière remarquable (approximativement de 6.000 à 8.000 personnes) la population du bassin-versant du MUTTERBACH pendant la saison estivale, période la plus critique.

b) LA PECHE SUR LE MUTTERBACH

Le Mutterbach est classé en seconde catégorie piscicole du Domaine Privé; le droit de pêche est géré par les Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture suivantes :

- A.A.P.P. LOUPERSHOUSE,
- A.A.P.P. PUTTELANGE,
- A.A.P.P. REMERING-les-PUTTELANGE
- A.A.P.P. HOLVING.

Hélas, devant l'état critique de la qualité physico-chimique de ce cours d'eau, les pêcheurs, autrefois nombreux, abandonnent lentement toute pratique de ce loisir. En effet, des diminutions notables du nombre de membres de ces Associations ont été observées durant ces dernières années.

Ainsi, l'A.A.P.P. de LOUPERSHOUSE constatait pour l'année 89 une diminution de 42 % des effectifs. L'A.A.P.P. de REMERING-les-PUTTELANGE, quant à elle, a perdu 38 % de ses membres en une année.

Ces Associations, détentrices du droit de pêche étaient chargées d'effectuer des alevinages, d'entretenir le cours d'eau (enlèvement des arbres tombés dans l'eau, nettoyage des berges....) aujourd'hui toutes ces pratiques ont disparues.

QUELQUES CHIFFRES

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le MUTTERBACH et affluents sont des ruisseaux qui subissent une pollution chronique de la part des collectivités locales situées le long de leur parcours.

L'apport excessif et régulier de déchets organiques, de détergents phosphatés est aggravé par les rejets agricoles.

La pollution est donc très importante dans la partie amont de FARSCHVILLER à PUTTELANGE-aux-LACS (plus grosse concentration urbaine du bassin versant) et le phénomène d'auto-épuration est rendu impossible par l'apport chronique et le faible débit du cours d'eau. Les déversements chroniques dans la partie aval du cours d'eau (RICHELING, HOLVING) contribuent à entretenir ce phénomène de pollution.

Cet état de fait, conséquence du manque de traitement des rejets, porte préjudice à :

- la présence d'une population piscicole nombreuse et équilibrée (certains secteurs sont stérilisés),
- la qualité physico-chimique de l'eau (qualité en totale rupture avec les normes C.E.E. de la qualité des eaux courantes),
- la qualité bactériologique qui n'est ici pas mise en cause mais qui doit être le résultat de la qualité physico-chimique.

Il convient d'observer que nous avons voulu ici ne procéder qu'à un constat de la situation existante sans verbaliser au titre de l'Article L 232-2 du Code Rural (délit de pollution). Certaines communes citées, étant de par la nature de leurs rejets, en infraction avec cet article.

La réhabilitation des cours d'eau de ce bassin permettrait d'autre part d'être un élément porteur supplémentaire pour l'activité touristique importante de cette région. De même, la revalorisation des richesses piscicoles de ce secteur tendrait vers le même but.

Il est à noter qu'un rapport identique, concernant le STRICHBACH, rivière voisine, avait déjà été rédigé par nos soins en 1989.

Ce rapport n'a pas la prétention de constituer l'inventaire exhaustif des sources potentielles de pollution du bassin versant du MUTTERBACH et affluents. Il est certain qu'une partie des rejets ou écoulements polluants a échappé aux recherches effectuées.

L'impact sanitaire que peut avoir ce cours d'eau sur les habitants proches des rives, reste préoccupant; ainsi, plus généralement, si aucune mesure concrète n'est prise, les risques sanitaires encourus par la collectivité sont susceptibles d'aggravation. Le processus de dégradation actuel sera encore accentué par les étiages de plus en plus sévères et réguliers que connaît notre région.